

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2018

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SERAZIN. TIDU.

Absents : MME DUPUIS. MM. KERRAND (donne procuration à S. MALVILLE) SAYER (donne procuration à P. TIDU). (excusés)

M. TIDU a été nommé secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2018

2018-01-01
Réhabilitation de
l'ancien préau en salle
de classe et
sécurisation de l'entrée
de l'école/
Demande subvention
DETR et Conseil
Départemental/PST
(programme 2018)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'ancien préau de l'école « les petits apprentis » en classe et sanitaires et de la construction d'un porche à l'entrée en sécurisant l'accès par la pose d'un portail. Le montant des travaux HT et des honoraires est estimé à 145.840 euros. Il propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réhabilitation de l'ancien préau en salle de classe et de sécurisation de l'entrée de l'école.
- valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- sollicite les subventions auprès de la Préfecture (DETR), et du Conseil Départemental (PST).
- autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

2018-01-02
Modification des statuts
de Questembert
Communauté /
GEMAPI

Il est rappelé que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés...) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), à compter du 1er janvier 2018.

Ce transfert concerne les items suivants, article L211-7 du code de l'environnement :

- 1° - L'aménagement des bassins versants
- 2°- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- 5°- La défense contre les inondations et contre la mer
- 8°- La protection et la restauration des zones humides

En conséquence, le Conseil Communautaire a procédé à une modification des statuts suite à ce transfert de compétences obligatoires.

Par ailleurs, Questembert Communauté a engagé la prise des compétences facultatives pour adhérer à l'EPTB Vilaine soit :

- le suivi du SAGE et les participations aux missions d'un EPTB ;
- la gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **prend acte du** transfert de la compétence obligatoire GEMAPI
 - **approuve** le transfert des compétences facultatives suivantes,
 - le suivi du SAGE et les participations aux missions d'un EPTB ;
 - la gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique
 - **approuve** les nouveaux statuts communautaires (projet de nouveaux statuts joint en annexe)
- donne pouvoir à M. Le Maire pour transmettre la présente délibération au Président de Questembert communauté ;
- donne pouvoir à M. Le Maire, pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018-01-03
Convention avec le
SDEM / Rénovation
l'éclairage public
Opération
56108E2017010
56108C2017014
56108T2017015

Le Conseil Municipal décide l'effacement du réseau électrique, du réseau éclairage public et des infrastructures telecom à la rue de la Fontaine Saint-Méen.
Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer avec le SDEM l'engagement de contribution pour l'effacement des réseaux. Le montant estimatif total des opérations s'élève à 56 100 € H.T. soit une participation financière communale de 17 250 € H.T. Le Syndicat quant à lui intervient à hauteur de 70 % du montant H.T

2018-01-04
Salle multifonctions /
Avenant lot n° 04 –
Couverture ardoises
zinguerie

Le Conseil Municipal accepte un avenant relatif à la réhabilitation de la salle multifonctions de l'Entreprise STEVANT de Molac (lot 04 : Couverture ardoises zinguerie) pour un montant en moins-value de 1 748 € H.T. Objet de l'avenant : dépose de chevrons.

2018-01-05
Salle multifonctions /
Avenant lot n° 09 -
Peinture

Le Conseil Municipal accepte un avenant relatif à la réhabilitation de la salle multifonctions de la société COLOR TECH de Ploërmel (lot 09 : Peinture) pour un montant en plus-value de 380,66 € H.T. Objet de l'avenant : travaux de peinture des sanitaires jouxtant la salle polyvalente.

